

Image not found or type unknown



Donation succession codité

Par **Catherineevrard**, le **25/02/2020** à **15:22**

Ma mère m.'a donné un terrain de labours en 1976.

nous l'avons entretenu durant ces 40 ans

le terrain a été reconnu constructible en 2012 et avons vendu 2 parcelles sur 3

lors de la succession peut on retenir les charges impôts, entretien?

bien à vous

catherine Evrard